

*Date de dépôt : 20 octobre 2008*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Non au transfert du SAN à Bernex sans concertation**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Emilie Flamand**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la présente pétition lors de ses séances des 29 septembre et 6 octobre 2008 sous la dynamique présidence de M. Frédéric Hohl. Le procès-verbal était tenu par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteure remercie pour la précision et la qualité de son travail.

### **Audition de M<sup>me</sup> Béatrice Beuchat et de MM. André Baud, Andras November et Olivier Perroux, pétitionnaires**

M. November signale en préambule que cette pétition exprime le mécontentement de la population bernésienne, qui s'inquiète de voir arriver sur sa commune l'Office cantonal des automobiles et de la navigation (ci-après OCAN) – mieux connu jusqu'il y a peu sous le nom de SAN – et la fourrière cantonale. Il rappelle que le déplacement de ces services est le fruit d'un accord passé entre le Conseil d'Etat et la commune de Carouge en lien avec le CEVA : le gouvernement a en effet promis aux autorités carougeoises que l'OCAN serait déplacé afin que les environs du tracé du CEVA puissent être revalorisés. Toutefois, M. November indique que rien dans cet accord ne faisait mention du nouvel emplacement de l'OCAN et de la fourrière. Dans ce contexte, la décision du Conseil d'Etat de déplacer l'OCAN à Bernex semble unilatérale, voire autoritaire.

M. November évoque ensuite le projet de loi (PL 10305) récemment déposé par le Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude pour la construction de l'OCAN et de la fourrière à Bernex. Le gouvernement mentionne que des études ont été réalisées, mais que celles-ci ne sont pas connues. Il ajoute

qu'aucune concertation n'a été menée, les autorités communales ayant été mises devant le fait accompli. Cela est d'autant plus regrettable que de grands projets d'aménagement sont prévus à Bernex, que ce soit le PAC de Bernex-Est, abritant des logements et des activités et qui devrait doubler à terme la population de la commune, ou encore le PACA de Bernex, développé dans le cadre du projet d'agglomération. Le fait d'implanter l'OCAN dans un lieu aujourd'hui principalement résidentiel fait donc de nombreux mécontents.

M<sup>me</sup> Beuchat ajoute que le Conseil administratif de Bernex est également opposé à ce projet en l'état. Elle note que l'étude de faisabilité ne prend pas en compte les caractéristiques du lieu d'implantation, ni les problèmes d'accès et de circulation, qui sont centraux par rapport à cette infrastructure (on estime à plus de 3000 le nombre de mouvements de véhicules par jour). Elle souligne enfin que la pétition demande la réalisation d'une étude d'impact sur le plan cantonal, ainsi qu'une consultation des autorités locales.

### **Questions**

Un commissaire (L) demande aux pétitionnaires où ils estiment que l'OCAN devrait être placé. Les pétitionnaires estiment que ce n'est pas leur rôle de répondre à cette question. L'un d'entre-eux indique qu'il ne s'agit pas d'une opposition de principe au déplacement de l'OCAN à Bernex, mais que le lieu choisi n'est pas pertinent et que la démarche n'est pas participative.

Un commissaire (S) souhaite savoir comment les pétitionnaires ont été informés du projet. M<sup>me</sup> Beuchat indique qu'ils ont pris connaissance de l'étude mentionnée plus haut en lisant le projet de loi 10305. Pour le reste, ils ont pris connaissance du projet en lisant la presse, de même que le Conseil administratif de la commune, ce qui n'a pas manqué de le surprendre.

### **Audition de M. Vincent Moreno, directeur de l'OCAN**

M. Moreno indique tout d'abord qu'il est là en tant que fonctionnaire et peut donc répondre aux questions techniques visant le déplacement de son office, mais qu'il ne peut se prononcer sur les choix politiques du Conseil d'Etat, notamment en matière d'aménagement du territoire. Il rappelle ensuite que le projet de loi 10305 ouvre un crédit d'études et non de réalisation, et que l'acceptation de ce projet de loi marquera le début de la concertation et d'une longue procédure.

### **Questions**

Un commissaire (UDC) s'enquiert de la date prévue pour la mise en service de l'OCAN dans son nouvel emplacement. M. Moreno répond que la date prévue – mais sujette à caution – est 2014.

Un commissaire (PDC) demande si d'autres lieux que Bernex ont été envisagés. Il note en effet que le projet de loi 10305 part du postulat de base d'une implantation à Bernex. M. Moreno rappelle qu'en 1999, le projet de loi 9196 traitant de la rénovation du SAN évoquait déjà la question d'une délocalisation, sans toutefois mentionner de lieu. Concernant la fourrière, les CFF ont mis à disposition un site provisoire à côté du port franc ; ce site ne sera toutefois utilisé que pendant la durée des travaux du CEVA. M. Moreno conclut qu'à sa connaissance, aucun autre site que Bernex n'a été sérieusement envisagé.

Une commissaire (Ve) demande si la fourrière doit obligatoirement se trouver aux abords immédiats de l'OCAN. Elle s'interroge également sur la possibilité de déléguer certains contrôles à des garagistes privés sur l'ensemble du canton, pour limiter les déplacements. M. Moreno indique que la majorité des véhicules enlevés par la police – soit environ 13 000 par an – sont d'abord placés dans des garages avant d'être emmenés à la fourrière. Ceux qui y sont amenés sont en lien direct avec le centre administratif de l'OCAN, dont la proximité est donc souhaitable. Quant à la question de la délégation aux garagistes privés, il note qu'elle se pratique déjà dans une certaine mesure. L'élargissement de cette pratique relève d'une décision politique et non technique.

### **Audition de M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)**

M. Muller indique que le déplacement de l'OCAN était envisagé depuis plusieurs années et que le projet de loi 10305 ouvrant un crédit d'études à cet effet est donc dans la suite logique des procédures engagées depuis longtemps. Il estime pour sa part que la localisation choisie est adéquate. Il rappelle encore que la commune de Carouge a retiré son opposition au CEVA une fois qu'elle a été assurée du déménagement de l'OCAN. Il indique enfin que la commune de Bernex a été tenue informée de ce projet de déplacement de l'OCAN sur son territoire, notamment lors d'une séance tenue en mai 2008. Il regrette que la commune se montre peu coopérative sur cet objet.

### **Questions**

Une commissaire (PDC) demande si d'autres sites que Bernex ont été étudiés et si le projet de loi 10305 ne concerne que Bernex. M. Muller indique qu'aucun autre site n'a été envisagé et que le projet de loi 10305 porte bien exclusivement sur une implantation à Bernex.

Un commissaire (S) s'interroge sur l'utilité d'une étude de faisabilité sur l'implantation de l'OCAN à Bernex si ce lieu est d'ores et déjà déterminé. Il demande par ailleurs au conseiller d'Etat comment il compte rétablir la confiance avec les autorités et les habitants de Bernex. M. Muller répond que les études de faisabilité ont justement montré qu'il était possible de déplacer l'OCAN à cet endroit. Concernant les Bernésiens, il ne pense pas qu'il s'agisse d'un problème de concertation ou de confiance, mais tout simplement d'une opposition pure et simple à l'implantation de l'OCAN sur leur commune. Il pense que la levée de boucliers aurait été la même quel qu'eût été l'emplacement choisi.

Une commissaire (Ve) demande quels ont été les arguments qui ont plaidé en faveur de cet emplacement précis. Elle imagine qu'un lieu proche de l'aéroport, par exemple, aurait provoqué moins de nuisances. M. Muller répond que l'avantage de ce site est qu'il ne nécessite pas de déclassement de terrain, terrain qui de plus est déjà en mains étatiques. Il ajoute que ce lieu connaît déjà un certain nombre de nuisances, vu la proximité de l'autoroute et du stand de tir.

### **Audition de M. Gilbert Vonlanthen, maire de la commune de Bernex**

M. Vonlanthen indique avoir été mis au courant du projet d'implantation de l'OCAN lors d'une séance en mai 2008. Une étude avait alors été présentée au Conseil administratif, étude qui ne prenait pas d'autre site en considération. Il rappelle que de nombreux projets immobiliers sont déjà envisagés sur sa commune dans les années à venir. Il mentionne que sa commune collabore de manière fructueuse avec l'Etat sur de nombreux dossiers, comme par exemple la construction du TCOB, et qu'il regrette que ce projet de déplacement de l'OCAN n'ait pas fait l'objet d'une concertation. Il ajoute enfin que les nombreuses études réalisées sur le futur aménagement de Bernex montrent déjà que le réseau routier risque d'être insuffisant, ce qui n'est pas de bon augure pour l'implantation d'un service comme l'OCAN.

### **Questions**

Un commissaire (L) demande si la commune de Bernex accepterait d'accueillir l'OCAN sur son territoire dans un autre site. M. Vonlanthen répond que les autorités n'ont pas d'opposition de principe à ce sujet. Il estime qu'une étude sérieuse devrait être réalisée et que l'implantation de l'OCAN doit être réfléchi dans une vision globale d'aménagement du territoire.

Un commissaire (S) demande si les autorités communales ont en leur possession l'étude de faisabilité. M. Vonlanthen répond par la négative,

indiquant que la présentation qui leur a été faite en mai 2008 par le DCTI ne comportait pas de chiffres précis.

Une commissaire (Ve) demande si les autorités bernésiennes sont prêtes à rencontrer le Conseil d'Etat pour rediscuter de cette affaire. M. Vonlanthen indique que le Conseil administratif est tout à fait d'accord de rencontrer le Conseil d'Etat et de dialoguer, en insistant sur la nécessité de faire une étude plus globale et non concentrée sur un site précis.

## **Discussions**

Certains estiment nécessaire de renvoyer la pétition 1667 à la Commission des travaux – qui va étudier le projet de loi 10305 – ou à celle de l'aménagement – qui va traiter de la motion 1832. Un commissaire (L) évoque encore la Commission des transports, qui devrait selon lui étudier une modification de la sortie autoroutière de Bernex.

Une commissaire (Ve) pense qu'il vaudrait mieux renvoyer cette pétition directement au Conseil d'Etat, afin que ce dernier rétablisse le dialogue au plus vite avec la commune de Bernex. Le déficit de concertation est en effet le grief principal de la pétition.

Un commissaire (S) note que ce genre de projet n'est jamais le bienvenu nulle part et que l'aménagement du territoire est une matière difficile. Il trouve ainsi délicat de se prononcer sur cette pétition.

Un commissaire (R) soutient la demande de renvoi au Conseil d'Etat, en insistant lui aussi sur le besoin de dialogue. Il pense qu'un traitement rapide de cette pétition serait judicieux.

Une commissaire (PDC) indique qu'en matière d'aménagement et sur le point précis de la localisation de l'OCAN, la commission n'est pas compétente. Toutefois, les invites de la pétition concernent bel et bien la concertation, raison pour laquelle son groupe soutiendra le renvoi au Conseil d'Etat.

**Vote**

Le renvoi de la pétition à la Commission des travaux ayant été refusé par 7 voix (2 R, 2 PDC, 2 Ve, 1 MCG) contre 5 (3 S, 2 L) et une abstention (L), le président met aux voix le renvoi de la pétition 1667 au Conseil d'Etat :

Pour : 8 (2 Ve, 2 R, 2 PDC, 1 L, 1 MCG)

Contre : 0

Abstentions : 5 (3 S, 2 L)

Au nom de la majorité de la commission, la rapporteure vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer la pétition 1667 au Conseil d'Etat, afin de lui demander de reprendre le dialogue avec la commune de Bernex et de trouver une solution concertée.

## Pétition (1667)

### Non au transfert du SAN à Bernex sans concertation

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le canton de Genève prévoit de transférer le Service des automobiles et de la navigation (SAN) à Bernex, sur le terrain occupé actuellement par la protection civile et le stand de tir.

Ce projet s'élabore sans concertation avec les principaux concernés. Il est en contradiction avec la volonté de la commune de développer des quartiers d'habitation durables dans le cadre du projet de développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de l'arrivée du tram.

Soucieux de préserver la qualité de vie bernésienne malgré l'urbanisation massive de la commune prévue par ce projet d'agglomération, les signataires de cette pétition demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève :

- que le projet de transfert du SAN à Bernex soit suspendu ;
- que le projet de transfert du SAN de Carouge fasse l'objet d'études d'impact environnemental sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- que tout projet tienne compte des travaux en cours concernant la révision du plan directeur communal et l'élaboration du plan directeur de Bernex ;
- que tout projet concernant l'aménagement et l'urbanisation de Bernex soit discuté avec les autorités, les habitantes et les habitants de la commune.

N.B. : 651 signatures  
« Non au transfert du SAN à  
Bernex sans concertation »  
p.a. M. André Baud  
69, route Alphonse-Ferrand  
1233 Bernex